

**Dissymétrie***Feuille de liaison sécurité du club***N°32****Alerte branchée 3.0**

Objet : Incident site de Mt Peloux – 71250 Blanot

Date : Samedi 17 septembre 2022

Ce jour là une équipe de notre club se rendant en pente école à Nouville, repère une aile dans les arbres sous le décollage du Mt Peloux – Les portables crépitent..

Un pilote se porte à la hauteur de l'incident mais à 30 m du sol il n'aperçoit, de dessous, qu'une sellette cocon pendante au vide sous la canopée et un *vario* qui *bipait* les mini-dépressions.

Vu comme ça, impossible de savoir sans erreur possible s'il y avait ou pas un pilote dedans.

Nouveau problème avec les cocons ? Le pilote est bien caché vu du dessous. A suivre.

L'alerte est donnée au 112 et la structure locale des pompiers passe pour constater que l'aile est abandonnée sans plus de formalités.. Bon ! Tant mieux, déjà pas de blessé.

Abandonnant le lieu l'équipe rencontre le pilote branché (habitué du secteur et branché 3.0 toutes applications..) qui revient tout bonnement avec une tronçonneuse perso pour régler son problème. A la question « comment tu es descendu » il répond avoir sauté en pendule sur l'arbre à coté plus facile à descendre. Comme personne n'a vu, on n'en sait pas plus sur la performance de ce risque.

Bien entendu cet incident appelle à réflexion et permet de rappeler ce qu'il est préférable voire obligatoire de faire dans ce cas là.

- **Se sécuriser** avec la cordelette que nous devons tous avoir en poche de sellette et se mettre sur la fréquence fédérale 143,987.5 MHz et rechercher un contact + sifflet d'alerte.
- Si pas de réponse dans un délai raisonnable correspondant à la situation de risque pris à attendre, **faire le 112** et se faire aider d'une structure équipée compétente. Le GRIMP en général dans nos régions si l'alerte de grande hauteur est claire .
- Une fois au sol, (descendu seul ou avec une aide) avoir la délicatesse de **prévenir le club gestionnaire** du site afin que cette information ne lui parvienne pas... par le journal du lendemain.. ou des pilotes alertés et les réseaux sociaux à l'affût.
- Pour couper un arbre de cette nature, **prévenir le propriétaire** ou le maire de la commune, le gestionnaire du site saura le faire aussi en amortissant le coup plus facilement. Couper en catimini met le club en port-à- faux avec sa convention ici signée avec la commune et l'ONF
- **En cas de litige** l'assurance RCA doit jouer et en absence de pilote, le club doit le rechercher ou mandater la gendarmerie pour le faire. On voit dans ce cas les problèmes administratifs voire judiciaire et les tensions locales qui s'en suivront.

Rappel : Une assurance **Responsabilité Civile Aérienne** en cours de validité est **OBLIGATOIRE** pour voler dans notre pays. Elle couvre les dégâts faits aux tiers. (les autres) Pas les vôtres.

La nature première de ce comportement est souvent de chercher à cacher l'incident aux yeux du milieu et des copains.. Ici, c'est gagné, il a encore l'air plus con car son insouciance est démasquée.

L'ASC